

DREES MÉTHODES

N° 22 • avril 2025

Méthodologie de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG) 2021

Yann Caenen, Hélène Guedj et Pauline Virot (DREES)

Méthodologie de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG) 2021

Yann Caenen, Hélène Guedj et Pauline Virot (DREES)

Remerciements : les auteurs remercient Martin Chevalier (ancien adjoint au chef du bureau Lutte contre l'exclusion, DREES) et Nicolas Paliot (ancien méthodologue à la division Sondages, Insee) pour leur précieux accompagnement dans les traitements post-collecte.

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION	3
■ CONTEXTE ET MISE EN PLACE	4
Historique	4
Contexte et nouveautés de l'édition 2021	4
Champ	5
Questionnaire	5
Organisation	6
Calendrier de l'enquête	7
Coût des prestations et participations financières	8
Démarches juridiques	8
■ PLAN DE SONDAGE ET ÉCHANTILLONNAGE	9
Bases de sondage	9
Taille de l'échantillon	9
Échantillonnage	9
Tirage des unités primaires	9
Tirage des unités secondaires dans la base « Insee »	10
Tirage des unités secondaires dans la base « Cnaf »	11
Tirage des sur-échantillons	12
■ DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	13
Test de l'enquête	13
Préparation du terrain	13
Formation des enquêteurs	13
Traitement de la base de contacts	13
Communication auprès des enquêtés	14
Protocole de collecte	14
Protocole de contact et de relance du lot téléphone	14
Protocole de contact et de relance du lot face-à-face	15
Bilan de la collecte	15
■ TRAITEMENTS POST-COLLECTE	18
Identification des hors champ	18
Contrôles de cohérence et apurement	18
Correction de la non-réponse partielle	18
Traitement de la non-réponse totale	18
Les statuts de réponse à l'enquête	18
Correction de la non-réponse totale par repondération	19
Partage des poids	21
Identification des liens	22
Correction des poids	22
Ajustement des poids sur le champ des bénéficiaires de l'AEEH	23
Calage sur marges	23

■ LE PROJET PATERNAGE	25
■ APPARIEMENTS	26
■ DIFFUSION ET PUBLICATIONS	27
■ POUR EN SAVOIR PLUS	28
Annexe 1. Lettres-avis	29

■ INTRODUCTION

L'enquête modes de garde et d'accueil des jeunes enfants réalisées par la DREES a pour principal objectif de dresser un panorama complet des solutions de garde adoptées par les parents pour leurs jeunes enfants, au regard de leurs contraintes professionnelles. Elle vise, notamment, à reconstituer de façon très précise, sur une semaine type, le calendrier d'accueil de l'enfant, incluant les périodes passées avec leurs parents, et à identifier l'ensemble des intervenants formels et informels qui se succèdent pour assurer sa prise en charge de l'enfant pendant la période considérée. La dernière édition de l'enquête a été menée fin 2021 en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et France Stratégie. Elle succède à trois enquêtes réalisées en 2002, 2007 et 2013.

Ce DREES méthodes décrit de façon détaillée l'élaboration de l'édition 2021 dont les données ont été diffusées sur le réseau Quetelet-Progedo en avril 2023 et ont déjà fait l'objet de plusieurs publications. Ce document est structuré en 7 parties qui correspondent principalement aux grandes étapes de la réalisation d'une enquête. La première présente son contexte et sa mise en place ainsi que les nombreux organismes publics qui la financent et participent à son élaboration. La deuxième partie présente dans le détail le plan de sondage de l'enquête. La partie suivante se focalise sur le déroulement et le bilan de la collecte. La quatrième partie décrit les traitements post-collecte réalisés, en particulier la correction de la non-réponse et le calcul des pondérations. La cinquième partie présente l'enquête qualitative longitudinale intitulée « projet Paternage » qui a été mise en place dans le sillage de l'enquête MDG. Les opérations d'appariements avec d'autres données font l'objet de la sixième partie. Enfin, la dernière partie porte sur la diffusion des données et des résultats.

Un deuxième dossier méthodologique présentera de façon détaillée les données issues de l'appariement socio-fiscal réalisé par l'Insee et les traitements d'imputations effectués par la Drees. Enfin, un troisième dossier accompagnera la livraison des données de coûts des modes d'accueil et d'aides perçues par les familles.

■ CONTEXTE ET MISE EN PLACE

Historique

En 2002, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a réalisé la première édition de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG) en partenariat avec le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Il s'agissait d'appréhender les différents modes d'accueil auxquels les parents ont recours, de les caractériser (formels ou informels, réguliers ou occasionnels) ; de voir comment ils se combinent selon les différentes contraintes auxquelles sont soumis les parents (horaires de travail décalés, travail de nuit, etc.) et les caractéristiques des parents et des enfants (profession exercée, âge de l'enfant, place dans la fratrie, etc.) ; de comprendre comment ces modes de garde relaient la prise en charge parentale ; de mesurer le coût de chaque solution d'accueil adoptée par les parents et, enfin, d'interroger le degré de satisfaction des parents par rapport aux modes de garde qu'ils utilisent.

En 2007, la DREES a réitéré l'enquête, en partenariat avec la CNAF et l'INSEE. L'objectif était double. Comme en 2002, elle permet l'étude de l'accueil des jeunes enfants et ainsi l'analyse des évolutions entre les deux dates. L'enquête 2007 comporte une évolution notable par rapport à celle de 2002 puisque l'on demande à l'enquêté de décrire, pour la même semaine, en plus des périodes d'accueil des enfants, ses horaires de travail (et ceux de son conjoint). Par ailleurs, elle s'inscrit dans le schéma d'évaluation des mesures annoncées lors de la Conférence de la famille d'avril 2003, dont la principale était la mise en œuvre de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

La 3^e édition de l'enquête MDG est réalisée en 2013 par la DREES, en partenariat avec la CNAF. Deux évolutions sont à souligner pour cette édition. D'une part, les questionnaires « papier » utilisés pour les deux précédentes éditions sont remplacés par un questionnaire informatisé (collecte assistée par informatique, CAPI). D'autre part, le dispositif de l'enquête prévoyait la possibilité de réinterroger les ménages qui l'accepteraient dans le cadre d'un entretien avec un chercheur, afin d'approfondir qualitativement certains questionnements relatifs à la thématique de l'enquête et en s'appuyant éventuellement sur les données recueillies dans l'enquête quantitative. Trois post-enquêtes qualitatives ont ainsi été menées sur les thèmes suivants : les arrangements conjugaux autour des modes de garde, les mères continûment actives à temps plein et le rôle des grands parents dans l'accueil des jeunes enfants.

Contexte et nouveautés de l'édition 2021

La 4^e édition de l'enquête MDG, initialement programmée pour 2020, a été repoussée à fin 2021 en raison de la crise sanitaire. Elle a été réalisée en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la CNAF, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et France Stratégie.

Comme lors des éditions précédentes, le principal objectif de l'enquête est de dresser un panorama complet des solutions de garde adoptées par les parents pour leurs jeunes enfants, au regard de leurs contraintes professionnelles. Elle vise, notamment, à reconstituer de façon très précise, sur une semaine type, le calendrier d'accueil de l'enfant, incluant les périodes passées avec leurs parents, et à identifier l'ensemble des intervenants formels et informels qui se succèdent pour assurer sa prise en charge de l'enfant pendant la période considérée.

Pour cette nouvelle édition, trois nouveautés majeures ont été introduites :

- Premièrement, en termes de qualité statistique : afin de permettre l'inclusion de très jeunes enfants et d'améliorer la représentativité des données de l'enquête par âges fins, des familles avec des enfants à naître l'année de l'enquête ont été sélectionnées grâce à l'inclusion des déclarations de grossesse dans la base de sondage constituée par la Cnaf. Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité des données sur les ressources des familles, la base de données a été appariée avec les sources sociales et fiscales par l'INSEE.
- Deuxièmement, en termes de surreprésentations : afin d'étudier des sous-populations spécifiques d'intérêt et d'éclairer le pilotage ou l'évaluation de politiques publiques ciblées, en plus du suréchantillonnage des familles monoparentales déjà réalisé en 2013, les familles avec un enfant de moins de 6 ans vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), les familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé [AEEH] pour un enfant de moins de 6 ans ainsi que les familles avec un enfant à naître à partir du 1^{er} juillet 2021 (après la réforme du congé de paternité) ont été suréchantillonnées. L'enquête a également été étendue à La Réunion.

- Troisièmement, en termes de protocole : les familles ayant uniquement des enfants de 3 à 5 ans¹ (au moment du tirage de l'échantillon) avec des coordonnées de contact téléphoniques disponibles ont été interrogées par téléphone quand cela était possible afin de réduire le coût de l'enquête. Un échantillon méthodologique constitué de familles ayant les mêmes caractéristiques a été constitué et interrogé en face-à-face pour contrôler les effets de mode.

Champ

Sur le territoire métropolitain, le champ de l'enquête est constitué des ménages vivant en logement ordinaire ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, c'est-à-dire né à partir du 1^{er} septembre 2015. Sur le territoire réunionnais, le champ de l'enquête est constitué des ménages ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans, c'est-à-dire né à partir du 1^{er} septembre 2018.

Les ménages dans lesquels aucun enfant n'est l'enfant du répondant et/ou de son conjoint ou bien dans lesquels aucun enfant ne réside dans le logement la moitié du temps ou plus ne sont pas inclus dans le champ.

Questionnaire

Le questionnaire² principal de l'enquête a été globalement une reprise du questionnaire de l'édition réalisée en 2013. Il a été testé lors de deux pilotes aux mois de juillet et de septembre 2020.

Il dure environ 45 minutes et est divisé en 10 cahiers (ou modules) :

- Cahier THL : Tableau des habitants du logement
- Cahier QMH : Santé et handicap des enfants
- Cahier A : Situation du répondant par rapport à l'emploi
- Cahier B : Situation du conjoint par rapport à l'emploi
- Cahier C : Calendrier des modes d'accueil
- Cahier D : Coût des modes d'accueil
- Cahier F : Revenus des ménages
- Cahier G : Proximité familiale
- Cahier H : Congés de paternité et de maternité et modes d'accueil depuis la naissance
- Cahier QCF : Situation professionnelle et organisation de la garde pendant le confinement

Les changements importants par rapport à l'édition précédente sont les suivants :

- Ajout du Cahier QMH : pour repérer le plus largement possible les familles avec un enfant en situation de handicap, un module permettant d'identifier des limitations fonctionnelles pour les enfants a été intégré à l'enquête. Par ailleurs, tout en conservant la majeure partie du questionnaire commun, un questionnement spécifique au sur-échantillon des familles bénéficiaires de l'AEEH et aux enfants identifiés à l'aide de ce module comme étant en situation de handicap a été mis en place par l'ajout de questions ou de modalités de réponses filtrées sur ces populations.
- Ajout du Cahier QCF : en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 au printemps 2020, quelques questions ont été ajoutées en fin de questionnaire sur l'organisation entre vie professionnelle et garde de jeunes enfants pendant le confinement.
- Suppression du Cahier E « Aides financières » : l'intégralité des questions sur les aides perçues par les ménages pour la garde de leurs enfants ont été abandonnées au profit de l'information collectée par appariement avec les données socio-fiscales.

¹ Le téléphone n'a pas été proposé comme mode de collecte auprès des familles avec enfants de moins de 3 ans afin d'optimiser la participation et la qualité des réponses de cette population d'intérêt majeur pour l'enquête. Les taux de réponse sont en effet en général plus bas par téléphone qu'en face-à-face. En outre, le questionnaire de l'enquête est plus long pour les familles dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans. Une passation par téléphone pouvait donc induire plus d'interruptions de questionnaire mais aussi une charge de réponse plus lourde pour les enquêtés avec de très jeunes enfants et aboutir sur un recueil de moindre qualité.

² Lien vers le questionnaire de l'enquête sur le site de la Drees [Questionnaire - Edition 2021.pdf](#)

Organisation

La préparation et le pilotage de l'enquête se sont articulés principalement autour de deux comités.

Un **comité de conception** dédié à la conception du questionnaire a été mis en place. Il s'est organisé en 2 sous-comités :

- Un premier sous-comité de conception « généraliste » s'est réuni 3 fois entre mars et octobre 2019. En plus de représentants de la Drees, il était composé des organismes ou chercheurs suivants :
 - Commissariat général à l'égalité des territoires (ex-CGET devenu ANCT)
 - Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
 - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
 - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
 - Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
 - Direction de la Sécurité sociale (DSS)
 - France Stratégie
 - Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)
 - Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
 - Didier Breton de l'Université de Strasbourg
 - Bertrand Geay de l'Université de Picardie
 - Claude Martin de l'Université Rennes 2 EHESP
 - Antoine Math de l'institut de recherches économiques et sociales (IRES)
 - Morgan Kitzmann, Claude-Valentin Marie, Lidia Panico et Anne Solaz de l'Institut national d'études démographiques (INED)
 - Marie-Clémence Le Pape (Université de Lyon 2)
 - Hélène Périvier de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
 - Muriel Pucci de l'Université Paris 1
 - Olivier Thévenon de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Un second sous-comité spécifique à la thématique « handicap » s'est réuni 3 fois entre mai et octobre 2019. En plus de représentants de la Drees, il était composé des organismes ou chercheurs suivants :
 - Cnaf
 - CNSA
 - Emmanuelle Godeau et Pascale Roussel de l'EHESP
 - Catherine Arnaud de l'Université de Toulouse

À l'issue des travaux du comité de conception, une consultation électronique a été réalisée en octobre 2019 auprès de deux groupes de partenaires sociaux afin de valider le questionnaire de l'enquête :

- Le premier groupe était constitué de représentants des organismes spécialistes de la petite enfance et des familles : Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP), Association des maires de France (AMF), Fédération des particuliers employeurs de France (FEPFEM), Fédération française des entreprises de crèches (FFEC), Syndicat national employeur des acteurs du lien social et familial (SNAECESO), Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels (UFNAFAAM), Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
- Le second groupe était constitué d'instances spécialistes du handicap : Association des Familles d'Enfants Handicapés (AFEH), Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA), Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV), Association des paralysés de France- France handicap (APF France handicap), Association Soeur Emmanuelle (ASMAE), Fédération des aveugles et amblyopes de France, Fédération française des DYS (FFDys), Fédération nationale pour l'insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France (FISAF), Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF), Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA), Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis (UNAPEI)

Un **comité de pilotage** réunissant la Drees, l'Insee et les 5 partenaires financiers (ANCT, CNAF, CNSA, Dares et France stratégie) a été mis en place pour définir et arbitrer les grandes orientations de l'enquête notamment concernant l'échantillonnage de l'enquête, en particulier l'échantillonnage des familles avec enfants handicapés.

Des réunions régulières sur le protocole ont également été organisées dans le cadre d'un groupe de travail informel avec l'Ined et l'Insee pour définir le protocole de l'édition 2021.

Depuis la fin de la collecte début 2022, la Drees réunit deux fois par an un **comité d'exploitation** composé des membres du comité de conception pour rendre compte des traitements statistiques effectués sur les données mises à disposition et échanger sur les projets d'exploitation.

Calendrier de l'enquête

Les principales dates de préparation, de réalisation et de traitements post-collecte de l'enquête sont décrites ci-dessous :

2019	
Mars	1 ^{er} comité de conception « généraliste »
Avril – juin	Préparation du lancement de l'appel d'offre (CCAP, CCTP, RC)
Mai	2 ^e comité de conception « généraliste »
	1 ^{er} comité de conception « handicap »
6 juin	Demande d'opportunité au Cnis, commission Démographie et Questions sociales
Juillet	2 ^e comité de conception « handicap »
Septembre	Analyse des offres et choix du prestataire
Octobre	3 ^e comité de conception « généraliste » et « handicap »
	Partage du questionnaire pour avis auprès des partenaires sociaux
Novembre	Notification du marché
2020	
Janvier	Comité du secret
10 juin	Comité du label
Juin – juillet	Test CATI
Septembre - octobre	Test CAPI
2021	
Juillet	Livraison des échantillons
Octobre - février	Collecte
2022	
Février	1 ^{er} comité d'exploitation
Mars - décembre	Apurement, redressement, calcul des poids sur le champ France métropolitaine
Octobre	Livraison des données à l'Insee pour l'appariement avec les données socio-fiscales
2023	
Février	1 ^{re} publication de cadrage
	Livraison du premier lot de FPR sur Quetelet-Progedo
Mars	2 ^e comité d'exploitation
Mars - décembre	Calcul des poids sur le champ des bénéficiaires de l'AEEH et de la Réunion
Novembre	3 ^e comité d'exploitation
Juin – en cours	Redressement et calculs des coûts de modes de garde
Juillet	Livraison des données appariées par l'Insee
2024	
Janvier - septembre	Imputation des revenus issus de l'appariement socio-fiscal
Février	Livraison d'un second lot de FPR sur Quetelet-Progedo
Avril	4 ^e comité d'exploitation
Décembre	Livraison d'un troisième lot de FPR sur Quetelet-Progedo
	5 ^e comité d'exploitation

Coût des prestations et participations financières

La DREES a assuré la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'enquête MDG 2021 et confié la réalisation de la collecte à la société Ipsos Observer recrutée via un appel d'offres ouvert dans le cadre de la réglementation des marchés publics.

Le coût global de la réalisation de l'enquête, y compris les coûts externes et les coûts internes (correspondant à la valorisation du temps de travail des agents de la DREES pour la conception de l'enquête en amont), est de 2 528 937,60 € TTC avec les participations suivantes :

Total coûts internes DREES	660 000 €
Total coûts externes	1 868 937,60 €
<i>dont financés par :</i>	
ANCT	100 000 €
CNAF	300 000 €
CNSA	300 000 €
DARES	100 000 €
DREES	1 528 937,60 €
France stratégie	200 000 €
Total des coûts	2 528 937,60 €

Les coûts externes pour les tests et l'enquête grandeur réelle versés au prestataire s'élèvent à 1 868 937,60 € TTC.

Démarches juridiques

Comme pour toute enquête statistique à caractère public, un certain nombre de démarches juridiques ont été effectuées :

- une demande d'avis d'opportunité auprès du CNIS (https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2021/02/AO_2019_Drees_enqu%C3%AAt%e_modes-de-garde.pdf) ;
- une demande auprès du CNIS d'accès à des données dans le cadre de l'article 7 bis de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
- une analyse d'impact (AIPD) du traitement de données à caractère personnel dans le cadre du nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) et une inscription de l'enquête au registre des traitements de la DREES ;
- une demande au comité du secret statistique du CNIS pour que le prestataire puisse recevoir des données nominatives des personnes enquêtées (nom, adresse, téléphone) ;
- une demande de label d'intérêt général et de qualité statistique et, pour la première fois, la demande du caractère obligatoire de l'enquête auprès du comité du label du CNIS ([AC_2020_Drees_MDG.pdf](#)).

■ PLAN DE SONDAGE ET ÉCHANTILLONNAGE

Bases de sondage

Deux bases de sondage ont été constituées pour mener l'enquête :

- Base « Insee » : pour les enfants nés entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 décembre 2019, l'échantillon a été tiré par l'Insee dans Fidéli³ millésime 2020 disponible en 2021 apparié à une extraction de Filosofi 2019 des ménages ayant déclaré à la Cnaf des enfants nés entre 2015 et 2019 (la date de naissance des enfants n'étant pas toujours connue finement dans Fidéli, il a été décidé d'apparier la base à Filosofi et d'intégrer dans le champ de tirage tous les logements de Fidéli avec un enfant né en 2015 pour couvrir les enfants cibles nés après le 1^{er} septembre 2015) ;
- Base « Cnaf » : pour les enfants non bénéficiaires de l'AEEH nés à partir du 1^{er} janvier 2020 sans frère ou sœur né entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2018, les enfants bénéficiaires de l'AEEH nés à partir du 1^{er} septembre 2015 et les enfants à naître à partir du 1^{er} juillet 2021, l'échantillon a été tiré par la Cnaf en juillet 2021 dans le fichier des foyers allocataires disponible en mai 2021 enrichi des déclarations de grossesses débutées à partir du 1^{er} octobre 2020.

Pour La Réunion, deux bases de sondage « Insee » et « Cnaf » ont également été constituées sur le même principe mais restreintes aux familles avec au moins un enfant né à partir du 1^{er} septembre 2018 et sans enrichissement avec les déclarations de grossesse côté Cnaf ni sur-échantillon AEEH.

Taille de l'échantillon

Le plan de sondage a été élaboré afin d'atteindre la cible de 8 600 familles répondantes au total et des effectifs de 500 familles répondantes minimum dans les strates suivantes :

- familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 3 ans ;
- familles monoparentales sans enfant de moins de 3 ans mais avec un enfant âgé de 3 à 5 ans ;
- familles résidant en QPV avec au moins un enfant de moins de 3 ans ;
- familles résidant en QPV sans enfant de moins de 3 ans mais avec un enfant âgé de 3 à 5 ans ;
- familles bénéficiaires de l'AEEH pour un enfant âgé de moins de 3 ans ;
- familles bénéficiaires de l'AEEH pour un enfant âgé de 3 à 5 ans ;
- familles résidant à La Réunion ;
- familles avec un enfant né ou à naître à partir du 1^{er} juillet 2021.

Échantillonnage

Le plan de sondage de l'enquête MDG 2021 correspond à un tirage à 2 degrés : d'abord un tirage des unités primaires qui sont constituées de regroupements de communes voisines et contiennent toutes au minimum 2 500 résidences principales à la date du 1^{er} janvier 2017 et, ensuite, un tirage de logements au sein de ces zones. Le tirage du premier degré permet de concentrer les logements tirés au sein de zones géographiques restreintes et ainsi d'optimiser les temps de déplacement des enquêteurs en charge des familles à interroger en face-à-face.

Tirage des unités primaires

250 unités primaires ont été sélectionnées en France métropolitaine (292 en réalité car les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille constituent dans la base de sondage des unités primaires distinctes mais étaient toutes sélectionnées) en avril 2020.

Le tirage est spatialement équilibré et mobilise l'algorithme Icube de la librairie `BalancedSampling` sous R, qui reprend la méthode mise en œuvre par Grafström et Tillé (2013). Les variables d'équilibrage sont, dans l'ordre :

- probabilités de tirage ;

³ La base de données Fidéli est fondée sur l'exploitation des sources fiscales sur les propriétés bâties et les ménages assujettis à l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation. [Fichiers démographiques sur les logements et les individus | Insee](#).

- variables de niveau ménage :
 - nombre de couples / de familles monoparentales avec :
 - au moins un enfant de moins de 3 ans ;
 - au moins un enfant de 3 à 5 ans ;
 - au moins un enfant de moins de 3 ans en garde alternée ;
 - au moins un enfant de 3 à 5 ans en garde alternée ;
 - nombre d'autres ménages avec au moins un enfant de moins de 6 ans en garde alternée ;
- variables de composition de la fratrie :
 - nombre de familles avec 0 enfant de moins de 3 ans et avec :
 - au moins 1 enfant de 3 à 5 ans et 0 enfant de 6 à 17 ans ;
 - au moins 1 enfant de 3 à 5 ans et au moins 1 enfant de 6 à 17 ans ;
 - nombre de familles avec 1 enfant de moins de 3 ans et avec :
 - 0 enfant de 3 à 5 ans et 0 enfant de 6 à 17 ans ;
 - au moins 1 enfant de 3 à 5 ans et 0 enfant de 6 à 17 ans ;
 - 0 enfant de 3 à 5 ans et au moins 1 enfant de 6 à 17 ans ;
 - au moins 1 enfant de 3 à 5 ans et au moins 1 enfant de 6 à 17 ans ;
 - nombre de familles avec 2 enfants ou plus de moins de 3 ans et avec :
 - 0 enfant de 3 à 5 ans et 0 enfant de 6 à 17 ans ;
 - au moins 1 enfant de 3 à 5 ans et 0 enfant de 6 à 17 ans ;
- variables de niveau de vie : 4 premiers quintiles de niveau de vie
- variables liées à la localisation : 12 premiers axes de l'Analyse en Composantes Principales (ACP) réalisée à partir du :
 - nombre de logements avec des enfants de moins de 3 ans croisé à chacune des tranches d'unité urbaine 0 à 7 ;
 - nombre de logements avec des enfants de 3 à 5 ans croisé à chacune des tranches d'unité urbaine 0 à 7 ;
 - nombre de logements avec des enfants de moins de 3 ans dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
 - nombre de logements avec des enfants de 3 à 5 ans dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville

À La Réunion, un échantillon de 25 unités primaires a été constitué.

Tirage des unités secondaires dans la base « Insee »

L'Insee a procédé au tirage des unités secondaires en juillet 2021 dans la base « Insee ».

En France métropolitaine, 14 003 ménages ont été sélectionnés parmi l'ensemble des logements ordinaires ayant un enfant né entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2019.

Le plan d'échantillonnage des unités secondaires est un plan d'échantillonnage aléatoire simple stratifié. Les strates de tirage sont composées à partir des variables : type de ménage (monoparental/autres ménages dit « couples »), âge des enfants, appartenance à un quartier prioritaire de la ville (QPV), présence d'une coordonnée téléphonique de la façon suivante :

- **Insee_Strate 1** : familles avec au moins un enfant né entre le 01/09/2018 et 31/12/2019
 - **QPV** : familles de la strate 1 résidant en QPV
 - **Hors QPV – mono** : familles monoparentales de la strate 1 résidant hors QPV
 - **Hors QPV – couples** : autres familles de la strate 1 résidant hors QPV
- **Insee_Strate 2** : familles avec un enfant né entre le 01/09/2015 et le 31/08/2018 sans frère ou sœur né entre le 01/09/2018 et le 31/12/2019 et sans numéro de téléphone
 - **Hors QPV – mono** : familles monoparentales de la strate 2 résidant hors QPV
 - **Hors QPV – couples** : autres familles de la strate 2 résidant hors QPV
- **Insee_Strate 3** : familles avec un enfant né entre le 01/09/2015 et le 31/08/2018 sans frère ou sœur né entre le 01/09/18 et le 31/12/2019 et avec numéro de téléphone
 - **Hors QPV – mono** : familles monoparentales de la strate 3 résidant hors QPV
 - **Hors QPV – couples** : autres familles de la strate 3 résidant hors QPV
- **Insee_Strate 2&3 QPV** : familles avec un enfant né entre le 01/09/2015 et le 31/08/2018 sans frère ou sœur né entre le 01/09/18 et le 31/12/2019 et résidant en QPV (pour les habitants en QPV, le tirage n'a pas été stratifié en fonction de la présence d'un téléphone)
- **Insee Contrôle** :
 - Familles en couple hors QPV avec un enfant né entre le 01/09/2015 et le 31/08/2018 sans frère ou sœur né entre le 01/09/18 et le 31/12/2019 et avec numéro de téléphone

- Familles monoparentales hors QPV avec un enfant né entre le 01/09/2015 et le 31/08/2018 sans frère ou sœur né entre le 01/09/18 et le 31/12/2019 et avec numéro de téléphone
- Familles avec un enfant né entre le 01/09/2015 et le 31/08/2018 sans frère ou sœur né entre le 01/09/18 et le 31/12/2019 et résidant en QPV et avec numéro de téléphone

Les tirages systématiques stratifiés ont été effectués sur une base triée au préalable par les variables suivantes :

- Le type de famille (monoparentale ou autre) ;
- Le nombre d'enfants de moins de 6 ans (1, 2, 3 ou plus) ;
- Le niveau de vie 2018.

Pour chaque strate, un échantillon principal a été tiré ainsi que 3 échantillons de réserve (10%, 10% et 5% du principal) respectant la même structure que l'échantillon principal selon les allocations spécifiées dans le Tableau 1.

À la Réunion, entre 17 et 18 logements comprenant au moins un enfant né entre le 1^{er} septembre 2018 et le 1^{er} janvier 2020 ont été tirés aléatoirement dans les 25 unités primaires sélectionnées en triant la base sur la présence d'un conjoint, le nombre d'enfants de moins de 3 ans (1, 2, 3 ou plus) et le revenu disponible. Au total 434 logements constituent l'échantillon réunionnais de la base « Insee », répartis comme suit : 347 dans l'échantillon principal, 35 dans 2 échantillons de réserve de 10 % et 17 dans un échantillon de réserve de 5 %.

Tableau 1 Allocations de tirage des échantillons

Strate	Échantillon principal				Échantillons de réserve 1 et 2 (10%)				Échantillon de réserve 3 (5%)				Total
	Total	QPV	Hors QPV		Total	QPV	Hors QPV		Total	QPV	Hors QPV		
			Couple	Mono			Couple	Mono			Couple	Mono	
France métro.	15 852	1 890	9 820	1 766	1 585	189	982	177	559	79	407	73	19 580
Cnaf_strate1	2 274	333	1 652	289	227	33	165	29	0	0	0	0	2 728
Insee_strate1	2 938	506	2 087	345	294	51	209	34	146	25	104	17	3 672
Insee_strate2	7 398	970	1 340	247	740	97	134	25	370	49	67	12	9 248
Insee_strate3			4 088	753			409	75			204	38	
Insee_controle	866	81	653	132	87	8	65	14	43	5	32	6	1 083
Cnaf_AEEHm3	791				79				0				949
Cnaf_AEEH3a5	791				79				0				948
Cnaf_grossesses	794				79				0				951
La Réunion	844				85				17				1 031
Cnaf_Réunion	497				50				0				597
Insee_Réunion	347				35				17				434

Note > Le total donné en dernière colonne peut différer d'une unité du calcul résultant de la somme des effectifs de l'échantillon principal et des réserves car les allocations de la réserve 2 peuvent légèrement différer de la réserve.

Tirage des unités secondaires dans la base « Cnaf »

Pour le tirage des unités secondaires, 5 strates ont été définies dans la base « Cnaf » métropolitaine hors déclarations de grossesse selon le quartier de résidence, la situation conjugale et la perception de l'AEEH :

- **Cnaf_Strate1** : les familles allocataires non bénéficiaires de l'AEEH au titre d'un enfant de moins de 6 ans avec au moins un enfant né à partir du 1^{er} janvier 2020 sans frère ou sœur né entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2018 :
 - **QPV** : familles de la strate 1 résidant en QPV ;
 - **Hors QPV _ mono** : familles monoparentales de la strate 1 résidant hors QPV
 - **Hors QPV – couples** : autres familles de la strate 1 résidant hors QPV
- **Cnaf_AEEHm3** : les familles avec un enfant né à partir du 1^{er} septembre 2018 bénéficiaires de l'AEEH au titre d'un enfant de moins de 3 ans ;
- **Cnaf_AEEH3a5** : les familles avec un enfant né entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2018 bénéficiaires de l'AEEH au titre d'un enfant de moins de 6 ans ;

Le tirage des logements a ensuite été effectué dans l'ensemble des 292 UP sélectionnées mais sans contrainte sur les allocations dans chaque UP ce qui a conduit à une sous-couverture des familles résidant en zones rurales et dans les petites agglomérations (voir chapitre « Traitements post-collecte »).

Les tirages des logements pour La Réunion et dans le fichier des déclarations de grossesse ont été réalisés de façon totalement indépendante, respectivement parmi :

- les familles avec un enfant né à partir du 1^{er} janvier 2020 sans frère ou sœur né entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2018 résidant à La Réunion ;
- les familles avec un enfant né ou à naître à partir du 1^{er} juillet 2021 ayant effectué une déclaration de grossesse à la Caf.

L'échantillon Cnaf a été constitué d'un lot principal et de deux lots de réserve de 10% selon les allocations fournies dans le Tableau 1.

Tirage des sur-échantillons

En dehors des tirages d'échantillons spécifiques indépendants (La Réunion, bénéficiaires de l'AEEH et familles avec enfant à naître à partir du 1^{er} juillet 2021), les allocations des familles en QPV et des familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans ont été augmentées pour atteindre les objectifs de 500 répondants sur les populations d'intérêt rappelées plus haut.

■ DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Test de l'enquête

Avant le lancement du terrain de l'enquête, un test a été réalisé afin de mesurer et d'évaluer la compréhension, la fluidité et la conformité des filtres du questionnaire, la durée du questionnaire et le dispositif global de l'enquête.

Le test avait en particulier pour objectif de tester les nouveautés de cette édition 2021, à savoir :

- la passation du questionnaire par téléphone (fluidité, durée). Ce sont des enjeux importants car au téléphone l'enquêté dispose de moins de possibilités d'explications (pas de cartes codes par exemple) et peut s'impatienter et mettre fin à l'entretien plus facilement ;
- l'acceptation du mini-module santé-handicap et des questions spécifiques adressées aux parents d'enfants handicapés ;
- l'acceptation des questions sur l'organisation des parents pour la garde des enfants pendant la période de confinement du printemps 2020. Ce module a été revu pour l'enquête en vraie grandeur afin de tenir compte des mesures gouvernementales les plus récentes.
- la qualité des coordonnées téléphoniques et des autres informations de contact renseignées dans les fichiers fiscaux qui constituent pour la première fois une grande partie de la base de sondage de MDG.

Pour le test, 330 logements ont été sélectionnés dans 3 départements (Calvados, Paris et Seine-St-Denis) avec un objectif de taux de réponse de 50 %. Pour conduire les tests tout en prenant en compte l'évolution de la situation sanitaire, le terrain s'est déroulé en 2 temps avec d'abord un terrain exclusivement mené par téléphone :

- test n°1 en juillet 2020 : un échantillon de 105 logements à contacter par téléphone ;
- test n°2 en septembre 2020 : un échantillon de 225 logements dont 105 à contacter par téléphone et 120 en face-à-face

Au total, 139 entretiens ont été réalisés pendant les tests : 81 par téléphone et 58 en face-à-face, soit un taux de participation en deçà des attentes (40 % par téléphone et 48 % en face-à-face). La durée moyenne observée a été d'1 heure et globalement équivalente dans les deux modes. Le module sur le calendrier de garde est le plus chronophage et le plus difficile pour les enquêtés.

Globalement le questionnaire est facilement accepté par les répondants. En revanche, l'entretien est perçu comme un peu long par les parents surtout quand ils sont tous les deux en emploi.

Préparation du terrain

Formation des enquêteurs

Pour la passation téléphone (CATI), 37 enquêteurs et 3 chefs d'équipes ont été formés pendant une session de 2 jours début octobre 2021.

Pour le terrain face-à-face (CAPI), 177 enquêteurs ont été formés répartis sur 18 sessions de 2 jours organisées à Paris, Lille, Bordeaux, Lyon et Marseille.

Les enquêteurs chargés de la collecte en face-à-face disposaient d'un cahier des cartes et des instructions de collecte en format papier.

Traitement de la base de contacts

L'ensemble des adresses présentes dans le fichier de contact associé à l'échantillon ont été soumises à un traitement RNVP (Restructuration, Normalisation et Validation Postale). Ce traitement vise à mettre au bon format et de corriger les adresses à partir du référentiel géographique élaboré par le Service National de l'Adresse. Ce traitement a corrigé 20% des adresses du fichier.

Dans le fichier de contact livré au prestataire de collecte, 86 % des ménages disposaient d'au moins une coordonnée téléphonique. Le prestataire a effectué un enrichissement des données avec les numéros disponibles dans l'annuaire, qui a permis d'obtenir 6 544 numéros de fixe et 4 780 numéros de mobile supplémentaires. Ce traitement a permis de récupérer un numéro de téléphone pour 866 ménages qui n'en avaient pas dans le fichier de contact (4 %).

Communication auprès des enquêtés

Une lettre-avis a été envoyée aux enquêtés les 16 et 17 septembre 2021 pour les informer de l'opération et de la mise à disposition d'un numéro vert et d'un site Internet sur lequel ils peuvent se connecter pour prendre rendez-vous (Annexe 1). Un dépliant présentant l'enquête, ses objectifs et son protocole, est également joint dans ce même courrier aux enquêtés.

Des lettres de relance en cas d'impossibilité à joindre le ménage et des lettres de relance en cas de refus ont également été envoyés aux familles concernées (cf. Protocole). Pour les familles enquêtées en face-à-face, un avis de passage était déposé dans la boîte aux lettres en cas d'absence.

Une lettre annonce a également été envoyées aux mairies des communes échantillonnées afin de faire de la publicité autour de l'enquête et de faciliter le travail des enquêteurs. Par ailleurs, des affiches ont été réalisées pour informer les parents des zones concernées de la réalisation de l'enquête.

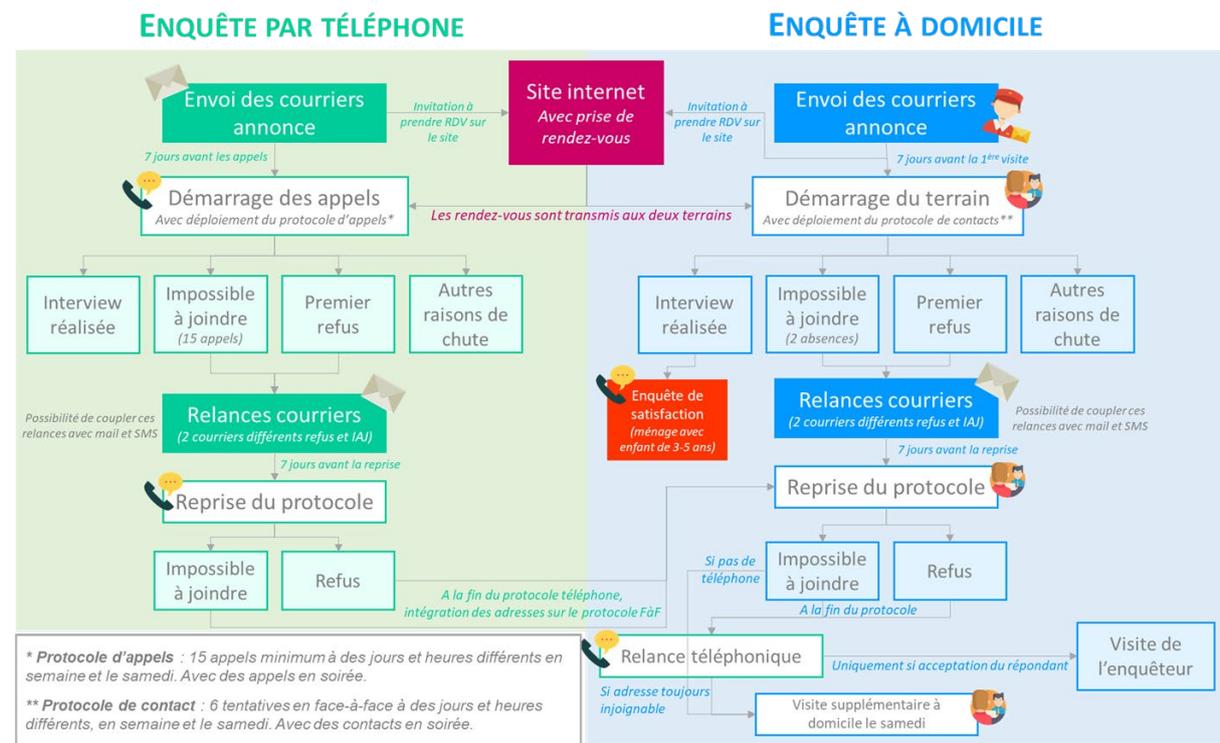
Protocole de collecte

En France métropolitaine, le protocole de collecte se décomposait de la manière suivante :

- « lot face-à-face » : passation en face-à-face pour les ménages avec des enfants de moins de 3 ans et les ménages ne disposant pas d'au moins un numéro de téléphone ;
- « lot téléphone » : passation par téléphone en première intention pour les ménages disposant d'un numéro de téléphone et n'ayant pas d'enfant de moins de 3 ans ; les ménages de ce lot injoignables au téléphone ou ayant déclaré ne plus habiter à l'adresse indiquée sont rattrapés en face-à-face (post-collecte, cet ensemble sélectionné pour la collecte téléphone mais basculé en face-à-face forme le lot intitulé « bascule »).

À La Réunion, toutes les familles avaient au moins un enfant de moins de 3 ans et étaient donc toutes interrogées en face-à-face.

Le schéma de protocole de contact et de relance selon le mode de collecte était le suivant :



Protocole de contact et de relance du lot téléphone

Un nombre minimum de 15 tentatives d'appel par numéro de téléphone disponible ont été effectués avant que le ménage ne soit considéré comme impossible à joindre par téléphone. Les plages horaires d'appels étaient les suivantes :

- M1 : en journée de 9h à 18h en semaine ;

- M2 : en soirée de 18h à 21h en semaine ;
- M3 : en journée de 9h à 18h le samedi.

Après 10 tentatives de contact infructueuses, les appels suivants devaient être réalisés pendant les plages M2 ou M3 uniquement. Si le ménage refusait d'être enquêté, et ce dès la 1^{ère} tentative de contact téléphonique, alors une lettre de relance était envoyée directement à l'adresse afin d'essayer de convaincre le ménage de répondre, accompagnée d'une enveloppe retour T, afin qu'il puisse communiquer une date et une heure possibles de contact le cas échéant. Si le ménage était injoignable lors des deux premières tentatives de contact sur chaque numéro de téléphone disponible, alors une lettre de relance lui était envoyée, accompagnée d'une enveloppe retour T, afin qu'il puisse communiquer une date et une heure possibles de contact téléphonique. Si le ménage reste impossible à joindre, il est basculé dans le protocole du mode de collecte en face-à-face.

Protocole de contact et de relance du lot face-à-face

Un nombre minimum de 6 visites en face-à-face devaient être effectuées avant que le ménage ne soit considéré comme impossible à joindre en face à face. Les 3 plages horaires de contact étaient les même que par téléphone (cf. plus haut). Les 5^e et 6^e visites devaient être réalisées pendant les plages M2 ou M3 uniquement. Si le ménage refusait d'être enquêté, et ce dès la 1^{ère} visite, alors une lettre de relance était envoyée directement à l'adresse afin d'essayer de convaincre le ménage de répondre, accompagnée d'une enveloppe retour T, afin qu'ils puissent communiquer une date et une heure possibles de contact le cas échéant. Si le ménage était absent lors des deux premières tentatives de contact en face-à-face à l'adresse, alors une lettre de relance lui était envoyée, accompagnée d'une enveloppe retour T, afin qu'il puisse communiquer une date et une heure possibles de contact. À la fin de l'exploitation des adresses, l'ensemble des ménages injoignables étaient remis sur le terrain face-à-face pour une ultime visite le dernier samedi.

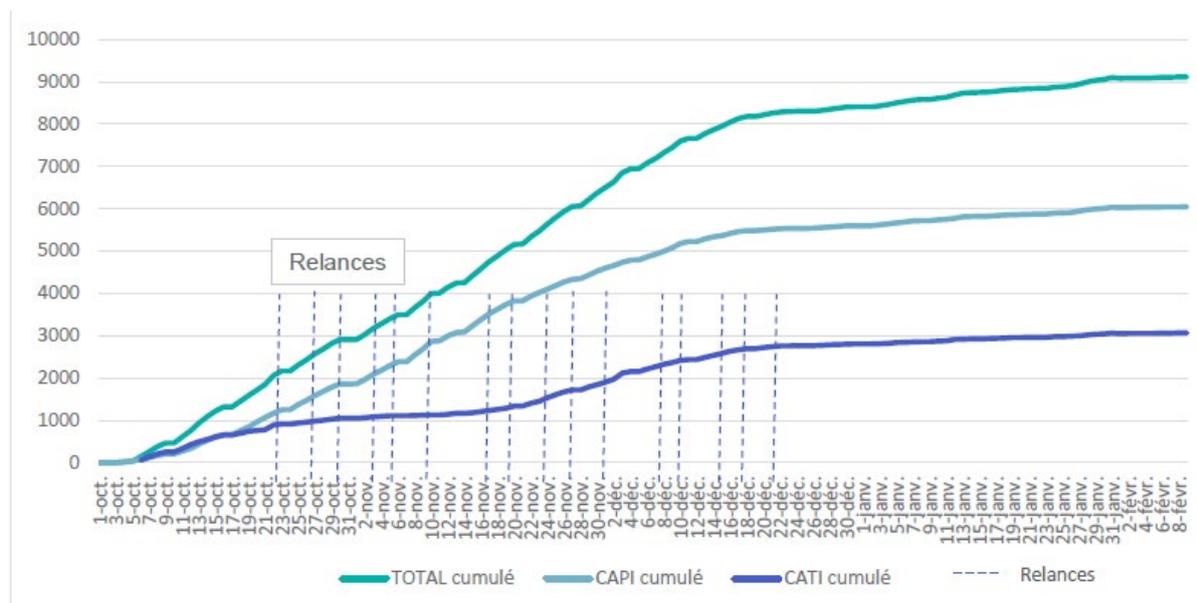
Bilan de la collecte

La collecte a débuté le 1^{er} octobre 2021 et s'est terminée le 9 février 2022 en France métropolitaine. Elle s'est déroulée en novembre 2021 à La Réunion.

Conformément au protocole, des échantillons de réserve ont été mis en collecte en plus de l'échantillon principal dans certaines strates car l'avancée de l'enquête était sous le seuil de 60 % de réalisation des objectifs au bilan de mi-collecte (soit 5 semaines après le début du terrain). La moitié des effectifs des échantillons de réserve tirés dans la base « Insee » ont été mis en collecte contre près de 40 % de ceux tirés dans la base « Cnaf ». Pour atteindre les objectifs dans les QPV, plus des deux tiers des échantillons de réserve ont été mis en collecte.

L'avancée du terrain par mode (Graphique 1) montre que le terrain téléphone « CATI » a été peu dynamique. L'augmentation observée à partir de la mi-novembre est liée à la bascule en face-à-face des contacts en échec par téléphone. Sur près de 7 500 familles sollicitées en première intention par téléphone, un peu moins de 1 500 (20 %) ont effectivement réalisé l'entretien par téléphone. La bascule face-à-face de ces adresses en échec a permis de réaliser 1 500 entretiens supplémentaires. La participation s'est infléchie à partir des fêtes de fin d'année. La poursuite du terrain sur le début d'année 2022 a permis d'atteindre les objectifs dans les sur-échantillons.

Graphique 1 Nombre d'entretiens cumulé selon le mode de passation au cours de la collecte



Notes > CATI = Computer Assisted Telephone Interview (telephone) ; CAPI = Computer Assisted Personal interview (face-à-face).

Au terme du terrain, sur les 18 449 adresses mises en collecte (17 605 en France métropolitaine et 844 à La Réunion), 9 116 entretiens complets ont été réalisés, dont 8 593 en France métropolitaine et 523 à La Réunion.

20 % des adresses se sont avérées être hors champ de l'enquête : aucun enfant de moins de 6 ans n'y vivait au moment de l'enquête (Tableau 2). Ces hors champ s'expliquent en grande partie par le décalage important entre la situation connue dans la base de sondage et la date de l'enquête (les ménages avec enfant de moins de 6 ans ont déménagé et n'ont pas été remplacés par des ménages ayant cette même caractéristique) mais aussi par le choix de « sur-couverture », décidé lors de l'échantillonnage, consistant à retenir dans le champ de tirage toutes les familles avec des enfants nés en 2015 pour lesquels le mois de naissance n'était pas connu.

Le taux de réponse s'élève à 61 % en France métropolitaine dont 44 % en face-à-face et 17 % par téléphone. Pour réaliser un entretien, il a fallu en moyenne 3 contacts en face-à-face, 11 appels par téléphone et enfin 26 appels puis 3 contacts pour les familles concernées par la bascule.

Environ une famille sur cinq a réalisé l'entretien en face-à-face après un unique contact. La durée moyenne du questionnaire est de 1h02 par téléphone et de 58 minutes en face-à-face.

Avec près de 950 familles refusantes, principalement en raison de la durée du questionnaire mais aussi parfois du contexte de crise sanitaire, le taux de refus est resté limité (6 % des adresses mises en collecte). Dans l'ensemble, seuls 64 questionnaires ont été interrompus à la demande des enquêtés. Il apparaît que ce sont majoritairement des questionnaires administrés par téléphone qui ont été interrompus (40 abandons par téléphone, soit 63 % des abandons alors que les entretiens par téléphone représentent 17 % des entretiens réalisés).

Tableau 2 Bilan de collecte

	France métropolitaine		La Réunion	
	Effectifs	en %	Effectifs	en %
Adresses mises en collecte	17 605	100	844	100
Adresses hors champ	3 520	20	149	18
<i>dont:</i>				
Hors champ détecté avant l'enquête : pas d'enfant né à partir du 01/09/2015	3 492	20	149	18
Hors champ détecté avant l'enquête : autres motifs	28	< 1	0	0
Adresses dans le champ	14 085	100	695	100
Entretiens réalisés complets	8 593	61	523	75
Non-réponse	4 951	39	172	25
<i>dont :</i>				
Absence	2 320	16	68	10
Problème d'adresse	1 114	8	42	6
Refus	912	6	24	3
Entretien impossible à réaliser	542	4	10	<1
Abandon (entretien incomplet)	63	< 1	1	<1

Au sein des sur-échantillons métropolitains, la participation a varié de 39 % des adresses mises en collecte pour les familles avec enfant de moins de 3 ans résidant en QPV à 60 % pour les familles bénéficiaires de l'AEEH au titre d'un enfant âgé de 3 à 5 ans (Tableau 3).

Tableau 3 Taux de participation dans les sur-échantillons métropolitains

	Adresses mises en collecte	Hors Champ	Entretiens réalisés complets	Taux de participation (en %)	Taux de réponse (en %)
Suréchantillons métropolitains	(A)	(B)	(C)	(C)/(A)	((A)-(B))/(A)
Familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans	870	171	382	44	55
Familles bénéficiaires de l'AEEH pour un enfant de moins de 3 ans	870	91	491	56	63
Familles bénéficiaires de l'AEEH pour un enfant de moins de 3 à 5 ans	870	68	518	60	65
Familles en QPV avec un enfant de moins de 3 ans	1007	nc	507	50	nc
Familles en QPV avec un enfant de 3 à 5 ans	1615	nc	626	39	nc
Familles avec un enfant né ou à naître à partir du 01/07/2021	872	118	473	54	63

■ TRAITEMENTS POST-COLLECTE

Identification des hors champ

Comme cela a été rappelé plus haut, 3 520 adresses ont été classées hors champ avant la passation du questionnaire lors de la collecte en France métropolitaine et 149 à La Réunion, principalement en raison de l'absence d'enfant né à partir du 1^{er} septembre 2015. Sans surprise, la part des hors champ est deux fois plus élevée dans l'échantillon tiré dans la base Insee (24 %) que dans l'échantillon tiré dans la base Cnaf (11 %). L'échantillon tiré par l'Insee est en effet issu d'une base de données plus ancienne que celle de la Cnaf et comporte donc davantage de déménagements.

Pour le champ de diffusion de l'enquête, le choix a été fait de conserver la date de l'enquête comme critère d'inclusion et non pas le 1^{er} septembre 2021, afin de conserver les enfants les plus jeunes dans le champ de l'enquête (ceux nés après le 1^{er} septembre 2021). Ce choix conduit donc à exclure du champ les enfants ayant atteint 6 ans entre le 1^{er} septembre 2021 et la date de l'enquête. Au total, 242 familles répondantes sont exclues du champ de diffusion de l'enquête car elles n'ont pas d'enfant de moins de 6 ans à la date de l'enquête.

Contrôles de cohérence et apurement

Le fichier de données individuelles transmis par le prestataire a d'abord fait l'objet d'une vérification du format de chaque variable d'intérêt issue des réponses à l'enquête.

Afin d'être apuré, le fichier a ensuite été soumis à plusieurs contrôles :

- contrôles des filtres pour vérifier qu'aucun individu ne présente des réponses aux questions qui sont censées ne pas le concerner. Les problèmes de filtres ont toutefois été en grande partie résolus dès les tests effectués sur la programmation du questionnaire avant le lancement de la collecte ;
- contrôles de cohérence interne pour s'assurer que, pour un individu donné, le questionnaire ne présente aucune incohérence entre les différentes réponses collectées ;
- contrôles de vraisemblance interne pour repérer des suspicions d'erreurs de réponse. Il peut s'agir de vérifier que les montants déclarés sont plausibles, à la fois en niveau et entre eux.

L'âge des enfants à la date de l'enquête a été recalculé.

La variable de lien entre le répondant et les autres individus du ménage (LIEN) comportait des incohérences avec l'âge des individus pour 101 enfants (de très jeunes enfants ayant le statut de « répondant » ou « conjoint du répondant ») et des incohérences avec la situation conjugale (des répondants déclarant ne pas vivre en couple ont déclaré certains enfants comme étant issus de leur union avec leur conjoint actuel. Ces cas ont été corrigés quand cela était décidable.

Les erreurs de saisie sur le calendrier de garde des enfants dans le champ ont été corrigées (problèmes de saisie ou recouvrements de périodes).

Correction de la non-réponse partielle

Les réponses permettant de produire les variables d'intérêt (modes de garde ou d'accueil des enfants de moins de 6 ans) sont obligatoires dans le questionnaire. Les informations manquantes, à la suite d'erreur de filtres ou de programmation, notamment sur le calendrier d'activité des parents n'ont pas été corrigées.

Traitement de la non-réponse totale

Les statuts de réponse à l'enquête

Trois statuts de réponse à l'enquête sont définis ainsi :

- répondant lorsque le ménage a complété le questionnaire jusqu'au bout ;
- hors champ lorsque le ménage est dans l'une des situations suivantes :
 - aucun enfant de moins de 6 ans à la date de l'enquête ne réside au moins la moitié du temps dans le ménage ;
 - aucun enfant dans le champ n'a de lien de filiation avec le répondant ou son conjoint ;

- non-répondant lorsque le ménage ne répond pas à l'enquête et qu'il est dans une situation autre que celle des hors-champ.

Au total, en France métropolitaine, sur les 17 605 adresses mises en collecte, on compte : 8 593 ménages répondants, 3 520 ménages hors champ et 1 972 ménages non-répondants. À La Réunion, 149 ménages ont été identifiés comme hors champ avant la passation de l'enquête mais en appliquant le même critère qu'en France métropolitaine, c'est-à-dire sans enfant de moins de 6 ans au 1er septembre 2021 alors que le champ de l'échantillon réunionnais était restreint aux ménages avec enfant de moins de 3 ans. Ainsi, 87 ménages réunionnais ont répondu au questionnaire mais auraient dû en réalité être classés hors champ au moment de la collecte. Les adresses identifiées hors champ avant la passation de l'enquête sont éliminées, leur pondération initiale n'est pas réaffectée aux adresses considérées dans le champ, soient 14 085 adresses en France métropolitaine et 608 à La Réunion.

Chaque ménage de l'échantillon, qu'il soit ou non dans le champ de l'enquête, s'est vu attribuer un poids initial égal à l'inverse de sa probabilité d'inclusion. Il s'agit des poids de sondage. Puis, à la suite de la collecte et de l'absence de réponse de 39 % des ménages dans le champ de l'enquête en France métropolitaine et de 28 % à La Réunion, il a été nécessaire de corriger l'échantillon de la non-réponse totale. Cela a été fait par repondération.

Correction de la non-réponse totale par repondération

Principe général

Le principe de la correction de la non-réponse par repondération est d'augmenter les poids initiaux des répondants pour compenser le biais introduit par les non-répondants. La méthode mobilisée pour le calcul des poids de l'enquête MDG 2021 est la méthode des groupes de réponse homogènes (Deroyon, 2017). Dans cette méthode, l'ensemble des adresses classées dans le champ de l'enquête est découpé en parties disjointes, appelées groupes de réponse homogènes (GRH), de telle façon qu'à l'intérieur de ces groupes, toutes les unités de l'échantillon aient des comportements de réponses indépendants et aient la même probabilité de réponse. Cette probabilité de réponse commune au GRH peut être définie, soit comme le nombre d'unités répondantes dans le groupe divisé par le nombre total d'unités de l'échantillon appartenant au groupe, soit comme la somme des poids de sondage des unités répondantes dans le groupe divisée par la somme des poids de sondage de toutes les unités de l'échantillon appartenant au groupe. Ensuite, au sein de chaque GRH, le poids corrigé de la non-réponse totale de chaque individu correspond à son poids de sondage multiplié par l'inverse de la probabilité de réponse dans le GRH. Pour constituer les GRH, la méthode de Haziza et Beaumont a été ici retenue (Haziza et Beaumont, 2007). Ce sont toutes deux des méthodes des scores qui supposent deux étapes :

- construire une estimation des probabilités de réponse de chaque individu de l'échantillon via un modèle de régression logistique expliquant le fait d'être répondant par des variables auxiliaires disponibles sur les répondants et les non-répondants ;
- constituer les GRH en regroupant les unités, répondantes ou non-répondantes, dont les probabilités de réponse estimées sont proches.

Modélisation de la non-réponse

La méthode de correction de la non-réponse totale par repondération a été mise en œuvre dans 9 groupes de l'échantillon de MDG distinguant le territoire (France métropolitaine versus La Réunion), la base de sondage initiale (Insee versus Cnaf), le mode de collecte et la perception ou non de l'AEEH pour tenir compte des variables auxiliaires distinctes disponibles dans les deux sources et de l'enjeu d'exploitation et de diffusion sur des petits sous-ensembles.

Les 9 sous-échantillons (« SSE »), excluant les adresses hors champ, sont les suivants :

- SSE1 « InseeFAFm3 » : adresses avec enfant de moins de 3 ans tirées dans la base Insee et interrogées en face-à-face (N=2 578) ;
- SSE2 « InseeFAF3a5 » : adresses avec uniquement un ou des enfants âgés de 3 à 5 ans tirées dans la base Insee et interrogées en face à face (N=912) ;
- SSE3 « InseeTEL » : adresses tirées dans la base Insee et interrogées par téléphone (N=2 139) ;
- SSE4 « InseeBascule » : adresses tirées dans la base Insee interrogées en face à face après échec du contact téléphonique (N=3 324) ;
- SSE5 « InseeContrôle » : adresses tirées dans la base Insee qui auraient pu être interrogées par téléphone selon le protocole mais sont interrogées en face-à-face dans le cadre du contrôle pour mesurer les effets de mode (N=668) ;
- SSE6 « CnafHorsAEEH » : adresses tirées dans la base Cnaf sans enfant âgé de 0 à 6 ans bénéficiant de l'AEEH (N=2 883) ;
- SSE7 « CnafAEEH » : adresses tirées dans la base Cnaf avec au moins un enfant âgé de 0 à 6 ans bénéficiant de l'AEEH (N=1 581).

- SSE8 « InseeReunion » : adresses tirées dans la base Insee avec enfant de moins de 3 ans à La Réunion (N=180).
- SSE9 « CnafReunion » : adresses tirées dans la base Cnaf avec enfant de moins de 3 ans à La Réunion (N=428)

L'ensemble des facteurs disponibles pour modéliser la probabilité de réponse sont listés dans le Tableau 4. Ce tableau précise également pour chacun des 9 sous-échantillons, les facteurs significatifs au seuil de 5 % dans les différents modèles mis en œuvre.

Tableau 4 Variables auxiliaires introduites dans les modèles de non-réponse selon le sous-échantillon

	SSE1	SSE2	SSE3	SSE4	SSE5	SSE6	SSE7	SSE8	SSE9
Caractéristiques liées à l'adresse dans la base de sondage									
Taille d'unité urbaine (Insee, Cnaf)				x		x			
Région ou département (Insee, Cnaf)	x						x		
Logement en QPV (Insee, Cnaf)		x			x				
Logement du parc social (Insee, Cnaf)	x		x	x				x	
Statut d'occupation (Insee, Cnaf)	x	x	x	x	x				
Nombre de chambres (Insee)	x	x		x					
Caractéristiques liées aux enquêtés dans la base Insee									
Âge du référent fiscal	x								
Sexe du référent fiscal									
Type de ménage fiscal (monoparental/autre)	x			x					
Nombre et âge des enfants dans le champ au sens fiscal									
Revenus			x						
Allocations chômage et retraite	x								
Caractéristiques liées aux enquêtés dans la base Cnaf									
Âge de la personne de référence du dossier						x	x		
Sexe de la personne de référence du dossier						x			
Nationalité de la personne de référence du dossier									
Nationalité du conjoint la personne de référence du dossier									
Statut d'activité de la personne de référence du dossier						x			
Statut d'activité du conjoint de la personne de référence du dossier						x	x		x
Statut parent isolé									
Nombre et âge des enfants dans le champ au sens de la législation des prestations familiales						x	x		
Revenus						x	x		x
Perception de l'allocation de base de la PAJE									
Perception d'aide au logement (APL)							x		
Caractéristiques liées aux contacts									
Le nombre de contacts téléphoniques réalisés		x			x			x	x
Le nombre de numéros de téléphone disponibles			x	x	x	x			

Constitution des GRH et calcul des poids traités de la non-réponse

Pour déterminer le nombre de groupes de réponses homogènes (GRH), il faut arbitrer entre un objectif d'homogénéité des GRH – qui incite à faire le plus de GRH possible – et un autre objectif de robustesse des estimations des taux de réponse au sein des GRH, qui tend lui à limiter le nombre de GRH. Dans la méthode de Haziza et Beaumont, les GRH sont construits en appliquant un algorithme des centres mobiles où la distance entre unités est définie comme le carré de la différence entre leurs probabilités de réponse estimées. Le nombre de GRH est déterminé en l'augmentant progressivement et en s'arrêtant au nombre le plus faible de GRH rendant compte d'une partie suffisante de la dispersion des probabilités de réponse estimées. Dans le cas présent, le plus petit nombre de GRH permettant d'atteindre le seuil de 95% de variance expliquée a été retenu dans chaque sous-échantillon (Tableau 5).

Tableau 5 Constitution des groupes de réponse homogène (GRH) selon le sous-échantillon

	Taille du sous-échantillon	Nombre de répondants	Nombre de GRH	Pourcentage de variance expliquée	Effectif du plus petit GRH	Effectif du plus grand GRH
SSE1	2 578	1 714	7	94,9	280	373
SSE2	912	501	8	95,7	26	212
SSE3	2 139	1 496	7	95,8	234	377
SSE4	3 324	1 574	6	95,7	495	595
SSE5	668	443	6	95,0	66	131
SSE6	2 883	1 856	7	95,0	311	400
SSE7	1 581	1 009	6	95,1	217	235
SSE8	194	347	6	97,6	14	70
SSE9	329	497	7	89,5	95	115

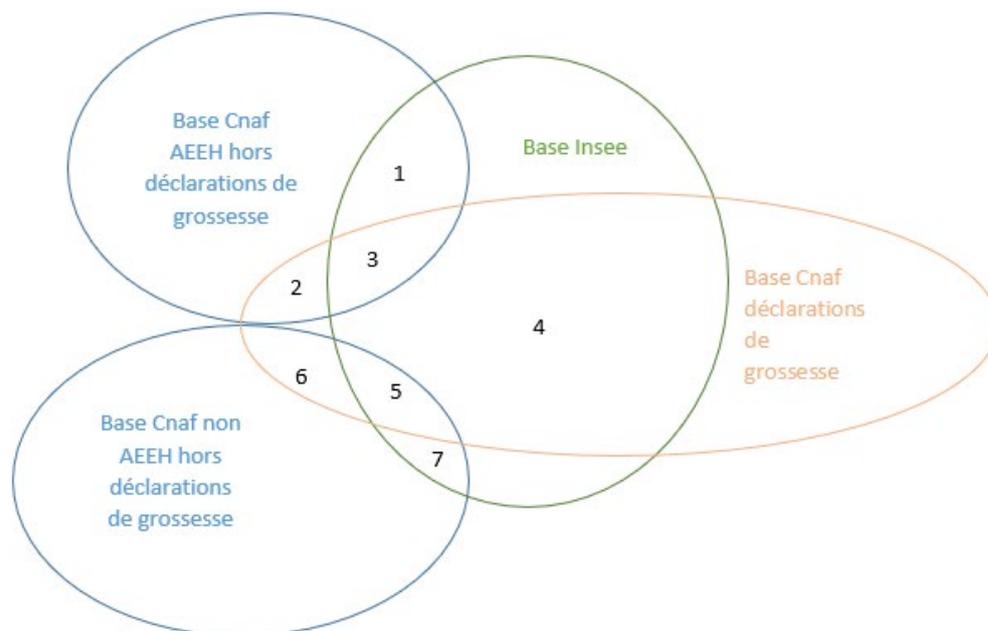
Une fois les GRH constitués, la probabilité de réponse commune par GRH est calculée. Dans le cas de l'enquête MDG, pour chaque GRH, la probabilité de réponse commune retenue correspond à la somme des poids de sondage des répondants du GRH divisée par la somme des poids de sondage de l'ensemble des unités du GRH (répondants et non-répondants). Enfin, une fois les probabilités de réponse calculées pour chacun des GRH, le poids traité de la non-réponse pour chaque répondant du GRH correspond à son poids de sondage divisé par la probabilité de réponse du GRH.

Partage des poids

Comme rappelé dans la partie *Plan de sondage et échantillonnage*, l'échantillon de l'enquête MDG 2021 est composée de plusieurs sous-échantillons, certains tirés par la Cnaf et d'autres par l'Insee, avec en outre des suréchantillons tirés par la Cnaf sans disjonction à partir du fichier des déclarations de grossesse. La complexité de cet échantillonnage induit que des ménages peuvent être tirés plusieurs fois dans l'échantillon. Après la correction de la non-réponse, l'ensemble de l'échantillon à disposition couvre donc plusieurs fois certaines sous-populations. Il est donc nécessaire d'appliquer une étape de correction des pondérations par partage des poids pour être en mesure de réaliser des estimations sans biais. En raison notamment de l'année de décalage des bases de données Insee et Cnaf et de l'absence de l'information auxiliaire adéquate livrée avec les échantillons, le partage des poids ne peut pas s'appuyer sur les informations auxiliaires issues de l'échantillon pour identifier les logements pouvant être échantillonnés à plusieurs reprises. L'identification des liens pour le partage des poids repose donc sur les informations récupérées auprès des ménages enquêtés.

De façon concrète, le partage des poids consiste à mettre en œuvre des traitements pour repérer les ménages qui appartiennent aux croisements 1 à 7 identifiés sur le schéma ci-dessous (Graphique 2) puis à corriger leur poids.

Graphique 2 Schéma d'identification des liens entre bases de sondage



Identification des liens

3 étapes de traitements ont été conduites dans l'ordre ci-dessous pour comptabiliser les croisements :

- Traitements « AEEH » : 1 028 ménages appartiennent aux croisements 1 et 3
 - 990 ménages appartiennent au croisement 1
 - 38 ménages appartiennent au croisement 3
- Traitements « Cnaf-Insee » : 424 ménages appartiennent aux croisement 5 et 7 et une partie du croisement 4 :
 - 6 ménages dans le croisement 5
 - 129 ménages dans la partie du croisement 4
 - 289 ménages dans le croisement 7
- Traitements « fichiers de grossesse » : 357 ménages appartiennent aux croisements 2 et 6 et à une partie du croisement 4 :
 - 304 ménages dans la partie du croisement 4
 - 2 ménages dans le croisement 2
 - 51 ménages dans le croisement 6

Correction des poids

Au total, l'analyse des liens aboutit à la détection de 1 824 ménages qui pouvaient être tirés au moins à 2 reprises. Néanmoins, en se basant sur les variables issues de l'enquête en mobilisant peu les informations d'appartenance au sous-échantillon du ménage, 361 unités ne sont à tort pas identifiées comme appartenant à certains croisements des différentes bases de sondage. Inversement, 63 unités sont identifiées à tort comme appartenant à certains croisements des différentes bases de sondage (ces 63 unités n'étant pas nécessairement disjointes des 361 unités précédentes). Ceci est principalement dû au fait qu'une unité tirée comme bénéficiaire de l'AEEH a peu de chance, en cas de déménagement, d'être remplacée par un ménage bénéficiaire de l'AEEH. *In fine*, la méthode de détection de liens implémentée à partir des informations de l'enquête permet de repérer la majorité des unités qui peuvent être tirées plusieurs fois (elle ne détecte pas environ 15 % des ménages ayant plusieurs chances d'être atteints par l'échantillonnage). À l'inverse, peu d'unités sont détectées à tort comme pouvant être tirées à plusieurs reprises.

Pour les traitements « AEEH » et les traitements « fichiers de grossesse », la correction des poids fait intervenir la formule classique de partage des poids introduite par Lavallée (2007) :

$$w_i^{pp} = \sum_{j=1}^{R^A} \frac{t_j w_j^{cnr} L_{j,i}}{L_i^B}$$

Où :

- w_i^{pp} est le poids du ménage i après partage des poids ;

- w_j^{cnr} est le poids de l'unité j échantillonnée par laquelle le ménage i a été atteint après correction de la non-réponse ;
- R^A est l'ensemble des unités échantillonnées répondantes ;
- $L_{j,i}$ est le lien entre l'unité j échantillonnée et le ménage i interrogé ;
- L_i^B est le nombre de liens du ménage i avec l'ensemble des bases de sondage (i.e. 1, 2 ou 3) ;
- t_j est l'indicatrice qui précise si l'unité j a été échantillonnée ou non.

Pour les traitements « Cnaf-Insee » dans la mesure où l'intersection des 3 bases peut être considérée nulle, le choix s'est porté sur la méthode des liens pondérés telle que proposée par Davezies (2005) afin de limiter la dispersion des poids et la variance induite par le fait que certaines populations minoritaires, voire très minoritaires, ont été fortement surreprésentées par la Cnaf pour permettre une diffusion spécifique sur ces populations :

$$w_i^{pp} = \sum_{j=1}^{R^A} t_j w_j^{cnr} \tilde{\theta}_{j,i}$$

Où les liens pondérés $\tilde{\theta}_{j,i}$ retenus sont :

- Pour le croisement 4 du traitement « Cnaf-Insee » :
 - pour les unités issues du sous-échantillon Insee, le ratio du nombre d'unités répondantes issues du sous-échantillon Insee appartenant au croisement 4 divisé par le nombre d'unités répondantes appartenant au croisement 4 tout échantillon confondu
 - pour les unités issues du sous-échantillon Cnaf, le ratio du nombre d'unités répondantes issues du sous-échantillon Cnaf fichiers de grossesse appartenant au croisement 4 divisé par le nombre d'unités répondantes appartenant au croisement 4 tout échantillon confondu
- Pour le croisement 7 du traitement « Cnaf-Insee » :
 - pour les unités issues du sous-échantillon Insee, le ratio du nombre d'unités répondantes issues du sous-échantillon Insee appartenant au croisement 7 divisé par le nombre d'unités répondantes appartenant au croisement 7 tout échantillon confondu
 - pour les unités issues du sous-échantillon Cnaf, le ratio du nombre d'unités répondantes issues du sous-échantillon Cnaf non AEEH hors fichiers de grossesse appartenant au croisement 7 divisé par le nombre d'unités répondantes appartenant au croisement 7 tout échantillon confondu

Aucun partage de poids n'a été mis en œuvre sur l'échantillon de La Réunion. Dans la mesure où le champ était restreint aux moins de 3 ans et qu'aucun suréchantillon n'a été réalisé, la disjonction entre les bases Insee et Cnaf était moins imparfaite.

Ajustement des poids sur le champ des bénéficiaires de l'AEEH

Les poids des ménages dans lesquels vivent des enfants bénéficiant de l'AEEH présentaient des poids très dispersés, même après calage. La variation des distributions des pondérations issues des sous-échantillons Insee et Cnaf avant partage des poids était particulièrement marquée en fonction de la tranche d'unité urbaine en lien avec l'échantillonnage non stratifié réalisé par la Cnaf. Afin de pouvoir diffuser des résultats sur cette population très minoritaire en limitant les problèmes de valeurs influentes, une correction spécifique a été mise en œuvre.

La méthode de Davezies et al. décrite plus haut ne permet pas tout à fait, dans la présente situation, de remédier à la dispersion des poids entre sous-échantillons puisque les surreprésentations dépendent de la tranche d'unité urbaine. Cette méthode de partage des poids a donc été implémentée spécifiquement au niveau de chaque tranche d'unité urbaine pour les ménages qui se déclarent bénéficiaires de l'AEEH dans le questionnaire.

Ainsi, pour un ménage j appartenant à la tranche d'unité urbaine tuu , on utilise :

- les liens pondérés $\tilde{\theta}_{j,i} = \frac{r_{tuu}^{Insee}}{r_{tuu}^{Insee} + r_{tuu}^{Cnaf}}$ pour les ménages issus du sous-échantillon Insee
- les liens pondérés $\tilde{\theta}_{j,i} = \frac{r_{tuu}^{Cnaf}}{r_{tuu}^{Insee} + r_{tuu}^{Cnaf}}$ pour les ménages issus du sous-échantillon Cnaf.

Les poids des ménages dans lesquels vivent des enfants bénéficiant de l'AEEH ont été remplacés par ceux issus de cette procédure ad hoc.

Calage sur marges

La source principalement utilisée pour le calcul des marges en structure est l'enquête annuelle du recensement (EAR) 2021. Plus exactement sur l'exploitation complémentaire de celle-ci qui seule permet de mesurer correctement les liens de parenté au sein de chaque famille, et donc la détermination de la mère (ou belle-mère) des enfants

(ou du père/beau-père dans les cas rares d'absence de mère dans le ménage) requise pour le calcul de certaines marges.

Le nombre des plus jeunes enfants étant sous-estimé par l'EAR, les marges utilisées mobilisent les estimations du bilan démographique au 1^{er} janvier 2022 sur le champ des ménages ordinaires.

Des marges de l'Enquête emploi en continu (EEC) 2021 de l'Insee ont également été introduites, notamment pour caler les ménages résidant en QPV.

En raison d'un échantillonnage des fiches adresses sélectionnées dans la base Cnaf non stratifié sur les unités primaires, la dispersion des poids variait fortement selon la taille d'unité urbaine, ce qui en pratique diminue la précision des estimateurs des variables corrélées à cette variable (ce qui est le cas du mode de garde). Il a été décidé de limiter l'impact de cette dispersion différenciée en intégrant le plus possible d'informations auxiliaires corrélées à la taille d'unité urbaine dans le calage tout en contrôlant la déformation des poids induites par cette prise en compte. Les tranches de taille d'unité urbaine ont ainsi été croisées avec les variables qui lui sont corrélées. Dans ce cas, elles sont regroupées en trois modalités (rurales et moins de 20 000 habitants ; 20 000 à moins de 200 000 habitants ; 200 000 habitants ou plus).

Ainsi les variables de calage sont :

- Nombre d'enfants de moins de 6 ans par âge fin ;
- Nombre de ménages par tranche d'unité urbaine en 9 modalités ;
- Répartition des ménages selon le type de famille (couple, monoparentale) croisée avec la tranche d'unité urbaine en 3 modalités ;
- Répartition des ménages selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans (1, 2, 3 ou plus) croisée avec la tranche d'unité urbaine en 3 modalités (en structure) ;
- Répartition des ménages selon le type de famille*Statut d'activité du ménage (couple avec 2 actifs occupés, couple avec un seul actif occupé, couple sans actif occupé, parent seul actif occupé, parent seul inactif ou au chômage) croisée avec la tranche d'unité urbaine en 3 modalités ;
- Répartition des ménages selon le statut d'activité de la mère ou du père en cas d'absence de la mère (en emploi à temps complet, en emploi à temps partiel, chômeuse, retraitée ou inactive) croisées avec la tranche d'unité urbaine en 3 modalités ;
- Répartition des ménages selon l'appartenance du logement à un QPV.

■ LE PROJET PATERNAGE

La 4^e édition de l'enquête MDG a été réalisée en fin d'année 2021, après la réforme du congé de paternité entrée en vigueur en juillet, allongeant la durée de ce congé de 11 à 25 jours et ouvrant droit à la possibilité de le fractionner. Cette réforme visait trois objectifs principaux : renforcer le lien père-enfant, rééquilibrer le partage des tâches ménagères et parentales entre les mères et les pères, et réduire les effets du différentiel de congés sur les trajectoires professionnelles des femmes. Dans ce contexte, la DREES a monté un projet de recherche intitulé Paternage associant l'Université Lumière Lyon 2, l'Ined, Sciences Po Paris et AgroParisTech pour réaliser une post-enquête qualitative en trois vagues auprès de pères interrogés dans l'enquête MDG ayant un enfant né en 2021. L'objectif de ce projet de suivi longitudinal est d'analyser la façon dont évoluent les pratiques et les représentations paternelles au cours des trois premières années de vie de l'enfant et de contribuer à évaluer *in fine* l'adéquation des effets induits par la réforme du congé de paternité avec ses ambitions.

La première vague de cette post-enquête a été réalisée et analysée par un prestataire. Elle s'appuie sur un corpus de 75 entretiens semi-directifs conduits d'avril à septembre 2022 : 54 pères et 21 conjointes. Parmi les 54 pères, 29 ont été recrutés parmi les 277 familles enquêtées dans MDG ayant donné leur accord pour être recontactées, et 19 autres pères ont été recrutés par la méthode de proche en proche. Les résultats des entretiens de vague 1 sont disponibles en ligne sur le site de la DREES (FRV100, 2023).

Le corpus de la vague 1 a été construit pour comparer les effets propres à l'allongement du congé de paternité, autour de trois profils de pères :

- le premier groupe est constitué de pères n'ayant qu'un seul enfant (au moment de l'enquête) né après la réforme, donc à partir du 1^{er} juillet 2021 ;
- le deuxième groupe correspond à des pères ayant eu un enfant avant la réforme et un enfant après la réforme : ainsi, ils ont connu les deux types de congé de paternité ;
- le troisième groupe comprend des pères n'ayant qu'un seul enfant, né avant la réforme.

Les pères du corpus constitué est ont un benjamin né entre janvier 2021 et mars 2022.

Un des enjeux des enquêtes longitudinales est de fidéliser les enquêtés afin de limiter l'attrition. En prévision d'une possible attrition en vague 2, l'équipe de recherche a réalisé 11 entretiens supplémentaires en vague 1 auprès de pères recrutés de proche en proche. La deuxième vague d'entretiens, assurée par cinq chercheuses et trois chargés d'enquête, s'est déroulée d'avril à octobre 2023 auprès des 65 pères ayant participé à la vague 1. Au total, 49 pères ont participé à la vague 2 et 16 ont refusé de participer. Le taux de participation en vague 2 s'établit à 75 %. Au total, en vague 2, il y a 11 pères dont le benjamin est né avant la réforme de l'allongement du congé de paternité, et 38 pères dont le benjamin est né après cette réforme. Les entretiens de la vague 2 ont été analysés par l'équipe de recherche et font l'objet d'un rapport intermédiaire (Le Pape, 2025).

La troisième et dernière vague a débuté en novembre 2024 et s'achèvera au cours du printemps 2025, après l'entrée à l'école des enfants suivis dans l'enquête. Les entretiens des trois vagues seront alors analysés dans une perspective longitudinale. Cette ultime analyse fera l'objet d'un rapport final qui fournira les conclusions du projet concernant l'évaluation qualitative des effets de la réforme du congé de paternité au cours des trois premières années de l'enfant.

■ APPARIEMENTS

Afin de connaître le niveau de vie du ménage des ménages enquêtés, un appariement avec les données fiscales et sociales est réalisé par le pôle Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee. Pour ce faire, les données identifiantes recueillies lors de l'enquête sont appariées avec les fichiers fiscaux et sociaux, afin de récupérer pour chaque membre du ménage d'un enquêté les revenus imposables et les impôts payés, ainsi que les prestations versées par la Cnaf.

Ainsi, l'Insee a procédé à l'appariement avec les données fiscales et sociales au premier semestre 2023. Cet appariement a fait l'objet d'une convention tripartite entre la DREES, l'Insee et la DGFIP signée en décembre 2022.

Les traitements sur les données appariées ont été réalisés au sein de la DREES et feront l'objet d'une publication distincte.

■ DIFFUSION ET PUBLICATIONS

Le fichier comprenant l'ensemble des variables d'enquête ainsi que la documentation s'y afférant, ont été mis à disposition des chercheurs sur le réseau Quételet-Progedo.

Un premier lot contenant les données collectées a été diffusé en mars 2023 à l'exception des données suivantes livrées ultérieurement :

- Lot 2 (mars 2024) : les indicatrices et variables spécifiques au sous-échantillon des ménages allocataires de l'AAEH ainsi que les variables du cahier H relatives au congé de maternité et de paternité.
- Lot 3 (décembre 2024) : les données collectées à La Réunion ainsi que les données de revenus issus de l'appariement socio-fiscal

Il reste à livrer les données de coûts des modes de garde (cahier D et données issues de l'appariement socio-fiscal) accompagnées de la documentation décrivant les méthodes de redressement mises en œuvre.

Pour accéder aux données de l'enquête, il convient d'effectuer une demande sur la plateforme de diffusion Quételet-Progedo : [Étude "Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants \(MdG\) - 2021" | Catalogue](#)

Concernant la valorisation des données, fin janvier 2025, on recense :

- 4 études dans les collections de la DREES sont déjà parues. Elles abordent les thématiques suivantes :
 - les recours des familles en matière de modes d'accueil en 2021 et l'évolution depuis 2002 : [La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021 | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)
 - les congés autour de la naissance, en particulier l'évolution du recours au congé de paternité : [Premiers jours de l'enfant : un temps de plus en plus sanctuarisé par les pères via le congé de paternité | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)
 - les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en situation de handicap : [Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants handicapés : les parents en première ligne | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)
 - les arrangements professionnels liés à la parentalité au sein des couples [L'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)
 - Le recours aux proches pour la prise en charge des enfants de familles monoparentales : [Monoparentalités : les solidarités familiales, un relais important au quotidien pour la prise en charge des jeunes enfants | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)
- Une étude en partenariat avec l'Insee aborde les modes de garde et d'accueil à La Réunion :
 - [À La Réunion, les trois quarts des enfants de moins de trois ans sont gardés principalement par un de leurs parents - Insee Flash Réunion - 278](#)
- Une étude a été réalisée et publiée par la DGAFP sur l'organisation des parents en emploi dans la fonction publique en matière de garde d'enfant :
 - [Quels sont les modes de garde des enfants de moins de 3 ans des agents de la fonction publique en 2021 ? | Le portail de la fonction publique](#)
- Des jeux de données ont été mis à disposition en ligne sur le site data.drees :
 - [Modes de garde et d'accueil et scolarisation des enfants âgés de moins de 6 ans — DATA.DREES](#)
 - [Modes de garde et d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans à La Réunion — DATA.DREES](#)

Enfin, les études de l'enquête MDG 2021 ont également été valorisées dans les rapports suivants :

- Rapport annuel de l'Onape 2023 et 2024
- Le handicap en chiffres

■ POUR EN SAVOIR PLUS

Davezies, Landré, Murat, Rousseau (2005). [Problèmes théoriques et pratiques de la mise en œuvre d'une sur-représentation des ZUS dans les échantillons d'enquête : le cas de l'enquête « IVQ »](#). *Journées de méthodologie statistique 2005*.

Deroyon (2017). La correction de la non-réponse par repondération. Insee, Département des méthodes statistiques.

Deville, Lavallée (2006). [Sondage indirect : Les fondements de la méthode généralisée du partage des poids](#). *Techniques d'enquête*, 32, pp. 185-196.

FRV100 (2023). [Réforme du congé paternité : modalités de recours, vécu, effets sur les inégalités femmes-hommes et la construction de la paternité](#).

Grafstrom, Tillé (2013). Doubly balanced spatial sampling with spreading and restitution of auxiliary totals.

Haziza, Beaumont (2007). On the construction of imputation classes in surveys, *International Statistical Review*, Vol 75, n°1, pp 25-43.

Le Pape (dir.), et al. (2025). [Paternité : organisation des temps professionnels et familiaux deux ans après la naissance d'un enfant](#). *Les Dossiers de la DREES*, 126.

Annexe 1. Lettres-avis

Lettre-avis pour les familles enquêtées en face-à-face (recto et verso)



ID Adresse
[NOM] [PRENOM] [COMPL]
[NUMVOIE] [TYPVOIE] [NOMVOIE]
[COMPLVOIE] [BAT]
[CP] [COMM]

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Paris, le mardi 31 août 2021

Objet : Enquête nationale sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

[CIV_RESP1].

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé entreprend une importante étude nationale sur les modes de garde et d'accueil que les parents utilisent pour leurs jeunes enfants, en réalisant une enquête statistique auprès des familles résidant en France. Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Cette enquête s'intéresse aux solutions que mettent en œuvre les parents pour répondre aux besoins de garde de leurs enfants – qu'ils fassent appel à une structure d'accueil, à une autre personne ou qu'ils gardent eux-mêmes leurs enfants – et aux difficultés qu'ils rencontrent pour y parvenir.

À cet effet, un échantillon de logements a été tiré au hasard sur l'ensemble du territoire métropolitain. Votre logement est l'un d'entre eux.

Votre réponse est essentielle à la qualité des résultats car l'échantillon auquel vous appartenez est représentatif de la diversité des situations des familles avec de jeunes enfants.

Un(e) enquêtrice/enquêteur de l'institut Ipsos, prendra prochainement contact avec vous. Elle/Il sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Si vous souhaitez d'ores et déjà prendre rendez-vous avec cet(te) enquêtrice/enquêteur à la date et l'heure qui vous conviennent, vous pouvez le faire sur le site

www.modesdaccueil2021.fr

Vous pouvez accéder au site à l'aide des identifiants de connexion ci-dessous :

Votre identifiant : [LOGIN]

Votre mot de passe : [MDP]

Soyez assurés que, comme la loi nous en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Pour toutes questions relatives à cette enquête, vous pouvez appeler le numéro de téléphone (gratuit) suivant : 01 71 25 41 00, ou envoyer un mail à l'adresse : modesdaccueil@ipsos-direct.fr.

D'avance je vous remercie pour votre participation et vous prie d'agréer, [CIV_RESP1], l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques

Fabrice Lenglard



Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
Adresse visiteurs : 10 - 18, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon - 75014 PARIS
<https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2020X087SA du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour les années 2020 et 2021 – Arrêté du 6 janvier 2021.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la DREES. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 40 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La DREES est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que Ipsos Observer, le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 5 ans après la fin de la collecte pour les ménages ayant donné leur accord pour participer à une post-enquête qualitative.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès d'Ipsos Observer durant la période de collecte, que vous pouvez contacter via le site Internet www.modesdaccueil2021.fr ou par téléphone (01 71 25 41 00) et auprès de la DREES après la collecte que vous pouvez contacter par mail drees-infos@sante.gouv.fr ou par téléphone (01 40 56 60 00). Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter la correspondante à la protection des données de la DREES à l'adresse drees-rgpd@sante.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la CNIL.

CHARTRE SANITAIRE

Nos enquêteurs veillent aux gestes « barrières » ainsi qu'à la distanciation physique. Ils mettent en œuvre un protocole sanitaire strict conformément aux recommandations du Ministère de la Santé.



Les enquêteurs se présentent à votre domicile munis d'un masque, pour eux, mais également éventuellement pour vous, et de leur carte professionnelle. Le port du masque est par ailleurs obligatoire durant toute la durée de l'interview.



Avant d'entrer à votre domicile et en sortant, les enquêteurs se lavent les mains avec une solution hydroalcoolique.



À votre domicile, les enquêteurs respectent les règles de distanciation. Ils n'ont pas de contact physique avec les objets vous appartenant, sauf pour s'asseoir et s'installer pour l'interview.



Les enquêteurs ont besoin d'un espace propre et si possible ventilé pour poser leur tablette et réaliser l'interview. Ils disposent de lingettes pour nettoyer l'empilage et ils s'installent.

Lettre-avis pour les familles enquêtées par téléphone (recto et verso)



Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Paris, le mardi 31 août 2021

Objet : Enquête nationale sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

Madame, Monsieur,

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé entreprend une importante étude nationale sur les modes de garde et d'accueil que les parents utilisent pour leurs jeunes enfants, en réalisant une enquête statistique auprès des familles résidant en France. Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Cette enquête s'intéresse aux solutions que mettent en œuvre les parents pour répondre aux besoins de garde de leurs enfants – qu'ils fassent appel à une structure d'accueil, à une autre personne ou qu'ils gardent eux-mêmes leurs enfants – et aux difficultés qu'ils rencontrent pour y parvenir.

À cet effet, un échantillon de logements a été tiré au hasard sur l'ensemble du territoire métropolitain. Votre logement est l'un d'entre eux.

Votre réponse est essentielle à la qualité des résultats car l'échantillon auquel vous appartenez est représentatif de la diversité des situations des familles avec de jeunes enfants.

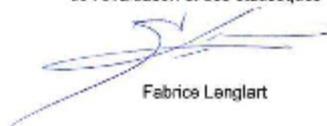
Un(e) enquêtrice/enquêteur de l'institut Ipsos prendra prochainement contact avec-vous par téléphone.

Soyez assurés que, comme la loi nous en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Pour toutes questions relatives à cette enquête, vous pouvez appeler le numéro de téléphone (gratuit) suivant : 01 71 25 41 00, ou envoyer un mail à l'adresse : modesdaccueil@ipsos-direct.fr.

D'avance je vous remercie pour votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques



Fabrice Lenglard



Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
Adresse visiteurs : 10 - 18, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée- Buffon - 75014 PARIS
<https://solidarites-sante.gouv.fr>

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2020X0875A du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour les années 2020 et 2021 – Arrêté du 6 janvier 2021.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la DREES. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 40 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La DREES est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que Ipsos Observer, le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 5 ans après la fin de la collecte pour les ménages ayant donné leur accord pour participer à une post-enquête qualitative.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès d'Ipsos Observer durant la période de collecte, que vous pouvez contacter via le site Internet www.modesdaccueil2021.fr ou par téléphone (01 71 25 41 00) et auprès de la DREES après la collecte que vous pouvez contacter par mail drees-infos@sante.gouv.fr ou par téléphone (01 40 56 60 00). Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter la correspondante à la protection des données de la DREES à l'adresse drees-rgpd@sante.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.



Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
Adresse visiteurs : 10 - 18, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Butfon - 75014 PARIS
<https://solidarites-sante.gouv.fr/>

DREES MÉTHODES

N° 22 • avril 2025

Méthodologie de l'enquête Modes de garde et d'accueil
des jeunes enfants (MDG) 2021

Directeur de la publication

Fabrice LENGART

Responsable d'édition

Valérie BAUER-EUBRIET

ISSN

2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
